Budgetberatung Schweiz

Conseils malins pour payer ses impôts

Que nous le voulions ou non, le prochain avis d'imposition ne manquera pas d'arriver. Soyez malin: suivez ces quelques recommandations:

Les quatre erreurs de raisonnement

1. « Constituer des provisions pour payer ses impôts. » Faux. Juste: payer mensuellement. Ainsi, les provisions ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins. Certains cantons attribuent, en outre, un intérêt rémunérateur non imposable. De toute façon, les factures fiscales arrivent. Alors pourquoi ne pas virer directement le montant mensuel de l'impôt à l'administration fiscale?
2. « Prévoir 10 % du salaire pour les impôts. » Faux. Juste: nombreux sont ceux qui doivent compter 15 à 20 % de leur revenu net pour payer leurs impôts. Il existe différents calculateurs en ligne qui permettent de calculer très simplement les impôts dont il faudra vraisemblablement s'acquitter.
3. « Payer ses impôts avec le 13^{e} mois de salaire. » Faux. Juste: calculer ses impôts avec le guide de la déclaration ou le calculateur fiscal en ligne. Il faut souvent deux mois de salaire pour s'acquitter de la facture fiscale.
4. « Attendre de recevoir l'avis d'imposition pour payer. » Faux. Dans ce cas, on accumule dans certains cantons, presque deux ans de retard et l'on est obligé de doubler, au moins, les mensualités fiscales. Juste: payer ses impôts chaque mois, dès le premier mois de salaire perçu.

Nos cinq conseils

1. Rassemblez dès aujourd'hui les bulletins de versement des impôts cantonaux, communaux et fédéraux, et remettez-les demain à la comptabilité des salaires de votre employeur. La meilleure solution est de demander à votre employeur de déduire mensuellement de votre salaire le montant des impôts et de le reverser directement à l'administration fiscale.
2. Si notre conseil n° 1 s'avère impraticable parce que votre employeur ne souhaite pas (encore) s'y conformer, , réglez alors vous-même un douzième du montant de vos impôts annuels tous les mois. Vous pouvez demander les bulletins de versement à votre commune et à votre canton. Certaines communes délèguent l'encaissement des impôts communaux à l'administration fiscale cantonale. Posez la question à votre commune ou consultez la procédure appliquée sur le site Internet communal. Payez immédiatement, commencez dès la fin de ce mois, et n'omettez aucun mois. Pour chaque mois que vous aurez omis, il vous faudra payer le double un autre mois! Chaque mois sans paiement d'impôt est un mois qui vous rapproche de l'endettement.
3. Remplissez votre déclaration d'impôts sur Internet. Le menu de navigation de ce programme attire automatiquement votre attention sur les déductions éventuelles.

4. La charge fiscale peut différer énormément selon les communes où l'on habite. Il vaut la peine d'en tenir compte si l'on prévoit un éventuel déménagement. Attention: un long trajet pour se rendre au travail entraîne des coûts de transport plus élevés. De plus, les frais de logement sont généralement coûteux dans les communes avantageuses sur le plan fiscal. Établir un budget global et passer en revue les différents cas de figure, c'est une aide pour faire le choix le plus approprié.

5. Familiarisez-vous avec les différentes possibilités d'optimisation, et vérifiez ce qui entre en ligne de compte pour vous. Le 3e pilier a en est un exemple. Attention: les produits de prévoyance qu'offrent les assurances vous obligent à payer des primes déterminées pendant de nombreuses années. Si l'on se départit de ces produits avant terme, parce qu'on n'est plus en mesure de verser les primes, on perd beaucoup d'argent. Mieux vaut donc ne pas toucher aux assurances de prévoyance mixtes!

Liens utiles et livres conseillés

Simulateur pour calculer les impôts attendus:

https://www.ktipp.ch/service/rechner/steuerrechner/

Informations utiles pour remplir sa déclaration fiscale: https://www.ch.ch/fr/declaration-impots/

Comparatif des impôts entre communes
http://fr.comparis.ch/steuern/steuervergleich/default.aspx

3e pilier a, mode d'emploi https://www.ch.ch/fr/3eme-pilier/

Conseils de VZ pour économiser des impôts
https://www.vermoegenszentrum.ch/particuliers/impots.html

Guides des éditions Beobachter « Steuern – leicht gemacht » (Impôts faciles)
http://www.beobachter.ch/buchshop/vorsorge-geld/shop-produkt/steuern-leicht-gemacht/

Auteur: Claudia Fanara, conseillère en budget auprès des associations Frauenverein Muttenz et frauenplus Bâle Campagne.